

## Identification

# En 2006, l'identification évolue

**1. Pour effectuer les relevés de signalement** des équidés à identifier (poulains, chevaux importés, ONC...), vous pouvez faire appel à un **agent des Haras nationaux** ou à un **vétérinaire habilité**.

**2. Attention, nouveauté sur les modalités de paiement :**

Relevé de **signalement** + pose de **transpondeur** → paiement à **l'identificateur**

**Document d'identification** → paiement au **SIRE** lors de la déclaration de naissance

**3. Une nouvelle offre pour 2006 : 2 niveaux d'identification**

La population équine peut être décrite selon l'utilisation du cheval :

- les équidés de performance (participants à des courses ou compétitions officielles)
- les équidés de loisir (agrément, randonnées...)
- les équidés de rente (production de viande)

A partir des naissances 2006, 2 de ces 3 segments de population (loisir et performance) disposeront de niveaux d'identification adaptés : vous pourrez effectuer votre choix lors de la déclaration de naissance (ces dispositions concernent les produits issus de la monte).

Le passage du niveau loisir au niveau performance restera possible durant toute la vie du cheval.

	<b>38€</b>	<b>42€</b>
	<b>Niveau LOISIR</b>	<b>Niveau PERFORMANCE</b>
<b>Quelles activités possibles ?</b>	Déplacement en France Reproduction Concours d'élevage Rassemblements d'équidés Production de viande	Toutes
<b>Quelles activités interdites ?</b>	Déplacement hors de France Courses Compétitions sportives officielles	Aucune
<b>Quelle identification ?</b>	Signalement Transpondeur électronique Pas de graphique ni de validation Certification des origines	Signalement Transpondeur électronique Validation obligatoire à partir de 12 mois Certification des origines

**Passage possible (10 €)**

**Remarques :**

- Il faut ajouter le **contrôle de filiation et/ou le typage de la mère**, selon les dispositions des règlements de stud book.
- **Chevaux de Pur Sang et AQPS** : à compter des naissances 2007, les tarifs des documents d'identification seront distincts de ceux des autres races en raison de la mise en place de la gestion sanitaire des juments.
- **Chevaux de trait et ânes** : la procédure reste identique (similaire au niveau loisir) et gratuite en 2006, sauf si l'éleveur choisit le niveau performance.

# Les nouveaux services en ligne sur le [www.haras-nationaux.fr](http://www.haras-nationaux.fr)

(sous réserve de la disponibilité du service ; prévision : printemps 2006)

**Pour vous identifier sur le site, utilisez la clé imprimée sur l'enveloppe dans laquelle vous avez reçu cette note.**

Identification

Les nouveaux services en ligne

## Déclarer la naissance d'un poulain né en 2006 :

- Compléter le formulaire en ligne
- Choisir le niveau d'identification (cf tableau en page précédente)
- Indiquer le choix de l'identificateur (agent Haras nationaux ou vétérinaire habilité).
- Payer en ligne (système sécurisé par carte bleue)

**- 10 €!**  
sur le prix  
du document  
d'identification

## Déclarer un changement de propriétaire :

2 procédures possibles



- Il n'y a plus d'édition d'une carte d'immatriculation. Le support papier est supprimé.
- L'information de référence est celle qui est enregistrée dans la base de données.
- A tout moment, possibilité d'obtenir une attestation de propriété ou de signaler un achat ou une vente.
- **Simplicité, rapidité, sécurité : venez tester ce nouveau service !**

## Les tarifs de l'identification

(en euros TTC)	Internet	Papier
Document d'identification niveau loisir (sans validation du livret)	28	38
Document d'identification niveau performance (avec validation du livret)	32	42
Document d'identification chevaux de trait/ânes	0	
Document d'identification d'un équidé d'Origine Non Constatée (ONC)	40	
Inscription liste chevaux de sport	12	18
Typage ADN / hemotypage	30	
Contrôle de filiation	46	
Utilisation d'un affixe déposé	10	

**Indiquer au dos du chèque :**  
- le niveau choisi pour chaque cheval  
- le numéro de saillie

**Cette nouvelle carte d'immatriculation virtuelle sera automatiquement mise en place pour toute déclaration de naissance par Internet.**

Les propriétaires souhaitant passer à l'Internet et actuellement en possession d'une carte d'immatriculation papier, devront la renvoyer au SIRE en suivant les instructions qui seront disponibles sur le site Internet des Haras nationaux.

Pour les tarifs des prestations de terrain des Haras nationaux, vous pouvez consulter le [www.haras-nationaux.fr](http://www.haras-nationaux.fr) ou contacter votre centre technique le plus proche.

**Pour tout renseignement : site web : [www.haras-nationaux.fr](http://www.haras-nationaux.fr)  
courriel : [info@haras-nationaux.fr](mailto:info@haras-nationaux.fr)  
tél : 0 811 90 21 31**



les Haras  
nationaux

Direction des connaissances - SIRE  
BP 3  
19231 Arnac Pompadour  
Tél. : 08 11 90 21 31 Fax : 05 55 73 94 83  
[info@haras-nationaux.fr](mailto:info@haras-nationaux.fr)  
[www.haras-nationaux.fr](http://www.haras-nationaux.fr)